

## RÉUNION du 15 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le quinze juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur J-Claude BADAIRE		
Madame Michelle PRUNEAU		
	Madame Mauricette ODRY	Mme Anne-Laure THOMAS
Mme Catherine SIMONNEAU		
Madame Anne-Laure THOMAS		
	Madame Murielle VILLATTE	Mme Michelle PRUNEAU
Monsieur Jean-Pierre BEDU		
	Monsieur Claude BORNE	M. Jean-Claude BADAIRE
Monsieur Marc DEFOSSE		
Monsieur Damien DIOT		
Monsieur Claude MONTAIGU		

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
8 juin 2015	8 juin 2015	M. Marc Défossé

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 mai 2015.

### **MOTION DE SOUTIEN POUR L'IMPLANTATION D'UN LYCÉE :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de l'Association Lycée Avenir Sullias – Val d'Or, qui nous invite à adopter une Motion de soutien pour l'implantation d'un lycée dans le bassin de Vie des Villes de Sully-sur-Loire et Châteauneuf :

L'implantation d'un lycée dans notre bassin de vie (Sully-Châteauneuf est une nécessité et a toutes les raisons d'être puisque sa capacité pourrait être de 800 à 1000 élèves.

Offrir une scolarité plus proche de chez nous, permettrait d'alléger et d'améliorer considérablement les journées de nos enfants (les transports et l'éloignement engendrant énormément de fatigue) avec un impact positif sur les résultats scolaires.

En outre, cette implantation participera au développement économique de notre bassin de vie et favorisera l'emploi local en offrant aux entreprises un vivier de nouveaux collaborateurs ancrés dans notre territoire qui deviendra ainsi plus attractif.

C'est pourquoi nous souhaitons et demandons l'implantation d'un lycée dans notre bassin de vie des villes de Châteauneuf et Sully sur Loire.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte par solidarité avec les communes du canton de voter cette motion en faveur d'un projet d'implantation d'un lycée dans le bassin de Vie des Villes de Sully-sur-Loire et Châteauneuf. Pour Saint-Florent Gien reste le plus accessible.

### **TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Suite à l'avis de principe émis par le CTP du Centre de Gestion en date du 07 avril 2015, le conseil à l'unanimité de ses membres présents décide de conserver le poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe, à temps plein.

### **MAISONS FLEURIES 2015 :**

Un formulaire d'inscription est disponible en Mairie jusqu'au 26 juin 2015.

## ETUDE DE DIFFERENTS DEVIS DE LA LYONNAISE DES EAUX :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil des différents devis établis par la Lyonnaise des Eaux, relatifs aux travaux de remise en état des installations situées Place Marius COUTELLIER, à la Lagune et château d'eau.

<b>EAUX USÉES : Place Marius Coutellier</b>					
Description des travaux et prestations	Unité	Qté	Prix Unitaire	Total HT	Taux TVA
Remplacement de 2 clapets et vannes du poste de refoulement	Unité	1	2 513,00 €	2 513,00 €	20%
Remplacement de l'inverseur de permutation	Unité	1	174,00 €	174,00 €	20%
Déplacement du support de régulateurs	}	1	334,00 €	334,00 €	20%
Mise en place de la chaîne de pompe manquante					
Remplacement de la verrine du voyant extérieur	Unité	1	334,00 €	334,00 €	20%
				Sous-total HT :	3 021,00 €
				<b>Total TTC :</b>	<b>3 625,20 €</b>

<b>EAUX PLUVIALES : Place Marius Coutellier</b>					
Description des travaux et prestations	Unité	Qté	Prix Unitaire	Total HT	Taux TVA
Remplacement de l'inverseur de permutation	Unité	1	169,00 €	169,00 €	20%
Remplacement du flotteur de niveau 1	Unité	1	161,00 €	161,00 €	20%
Remplacement de la verrine du voyant extérieur	Unité	1	95,00 €	95,00 €	20%
				Sous-total HT :	425,00 €
				<b>Total TTC :</b>	<b>510,00 €</b>

<b>POSTE de RELÈVEMENT de la LAGUNE</b>					
Description des travaux et prestations	Unité	Qté	Prix Unitaire	Total HT	Taux TVA
Fourniture et pose d'un panier dégrilleur de taille standard Xylem, entrefer de 40 mm, fond fixe, chaîne de charge maxi 200 kg avec maillon de reprise, manille inox	Unité	1	2 302,00 €	2 302,00 €	20%
				Sous-total HT :	2 302,00 €
				<b>Total TTC :</b>	<b>2 762,40 €</b>

<b>POSTE de RELÈVEMENT de la LAGUNE</b>					
Description des travaux et prestations	Unité	Qté	Prix Unitaire	Total HT	Taux TVA
Remplacement de la prise de courant située dans l'armoire électrique 16A 30 mA	Unité	1	346,00 €	346,00 €	20%
Remplacement de la serrure de l'armoire électrique	Unité	1	59,00 €	59,00 €	20%
Contrôle isolement et mise à la terre de l'armoire électrique	Unité	1	146,00 €	146,00 €	20%
				Sous-total HT :	551,00 €
				<b>Total TTC :</b>	<b>661,20 €</b>

<b>CHÂTEAU d'EAU</b>					
Description des travaux et prestations	Unité	Qté	Prix Unitaire	Total HT	Taux TVA
Le renouvellement de la canalisation acier dans la fosse par une canalisation 90 PVC équipée de coudes fonte brides verrouillées, du raccordement sur le tuyau inox existant, du raccordement sur la canalisation PVC existante (partie extérieure) avec le renouvellement de la vanne DN 80 sous bouche à clé, le calage de l'ensemble des équipements.	Forfait	1	1 920,00 €	1 920,00 €	20%
				Sous-total HT :	1 920,00 €
				<b>Total TTC :</b>	<b>2 304,00 €</b>

Le conseil entend ces explications, et décide à l'unanimité d'accepter les devis proposés.

Il est également suggéré par la Lyonnaise le changement de l'armoire électrique de la Lagune, le montant du devis s'élève à 10 706,40 € TTC. Le conseil ne souhaite pas faire ce changement pour le moment.

## **FPIC 2015 :**

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2336-1 à L.2336-7.

Vu la fiche d'information notifiée par le Préfet du Loiret informant la Communauté de Communes du Sullias et les Communes membres du versement de 410 294 € au titre du FPIC 2015,

Considérant que la loi de finances pour 2012, n°2011-1977 du 28 décembre 2011, instaure un Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

Considérant qu'il est nécessaire aux Communes membres de délibérer à la majorité simple pour adopter une répartition dérogatoire libre,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de retenir la répartition dérogatoire libre, en fixant les modalités du prélèvement comme suit :

Répartition de la contribution de **410 294 €** entre l'EPCI et les Communes membres :

CC DU SULLIAS	75 000 €	Ensemble des Communes membres	335 294 €
---------------	----------	-------------------------------	-----------

Répartition entre les Communes membres :

Cerdon	17 966 €
Guilly	10 401 €
Isdes	9 724 €
Lion en Sullias	8 668 €
Neuvy en Sullias	18 705 €
Saint Aignan le Jaillard	10 016 €
<b>Saint Florent</b>	<b>8 127 €</b>
Saint Père sur Loire	23 536 €
Sully sur Loire	203 343 €
Viglain	14 514 €
Villemurlin	10 294 €

La présente délibération ne vaut que pour la répartition du prélèvement au titre de l'année 2015. La commune de Saint-Florent-Le-Jeune devra s'acquitter de cette somme de 8127,00 € au lieu de 9430,00 € soit une participation de la communauté de Communes de 1303,00 €.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Abattage des sapins à la lagune et au cimetière : Monsieur Claude MONTAIGU, doit reprendre contact avec une société d'abattage. Ce dossier sera étudié lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

BADAIRE Jean-Claude Maire	THOMAS Anne-Laure Conseillère	MONTAIGU Claude Conseiller	BORNE Claude Conseiller Pouvoir à M. BADAIRE
PRUNEAU Michelle 1e Adjointe	DIOT Damien Conseiller	SIMONNEAU Catherine Conseillère	VILLATTE Murielle Conseillère Pouvoir à Mme PRUNEAU
ODRY Mauricette 2e Adjointe Pouvoir à Mme THOMAS	DEFOSSE Marc Conseiller	BEDU Jean-Pierre Conseiller	